

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice, le **25 OCT. 2018**

Direction des élections et de
la légalité
Bureau des affaires juridiques
et de la légalité
Adjointe au Chef de Bureau : S.Datcharry
Affaire suivie par : S.Tirveilliot
Mail : sylvie.tirveilliot@alpes-maritimes.gouv.fr

Commune de la Gaude
Association Syndicale Libre du lotissement
« Domaine de l'Étoile »

R É C É P I S S É

Le Préfet des Alpes-Maritimes,

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires, et notamment ses articles 7 et 8 ;

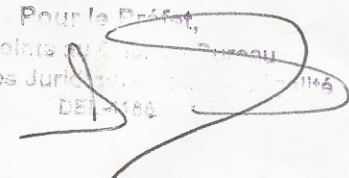
VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'ordonnance précitée, et notamment ses articles 3 et 4 ;

VU le dossier de modifications statutaires de l'ASL du lotissement du « Domaine de l'Étoile » qui comporte toutes les pièces requises par l'ordonnance et le décret susmentionnés, à savoir :

- 1) deux exemplaires des statuts de l'association modifiés ;
- 2) deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 5 avril 2018;
- 3) la liste des lots inclus dans le périmètre de l'ASL;
- 4) le plan parcellaire
- 5) l'imprimé pour publication au Journal Officiel

Donne récépissé à Monsieur SAGOT Christian 8 jardins de l'Étoile domaine de l'Étoile 06 610 La Gaude , de la déclaration de modification des statuts de l'association syndicale libre du lotissement « Domaine de l'Étoile » dont le siège social est situé au 2065 Avenue Marcel Pagnol Domaine de l'Étoile 06 610 La Gaude

Pour le Préfet,
L'Adjointe au Chef de Bureau
des Affaires Juridiques et de la Légalité
DE 1166





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Nice,

25 OCT. 2018

Direction des élections et de la
légalité
Bureau des affaires juridiques
et de la légalité
Adjointe au Chef de Bureau : S.Datcharry
Affaire suivie par : S.Tirveilliot
✉ sylvie.tirveilliot@alpes-maritimes.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 24 octobre 2018, vous m'avez fait parvenir une déclaration de modification des statuts de votre association syndicale libre dénommée « Domaine de l'étoile » située sur la commune de la Gaude

L'envoi de votre déclaration de modification statutaire de votre association syndicale libre auprès du Journal Officiel est effectué par les services de la préfecture.

Le montant de l'insertion au Journal Officiel d'une déclaration d'association syndicale libre s'élève à 31 euros. Ce montant vous sera facturé directement par les services de l'information légale et administrative,

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
L'Adjointe au Chef de Bureau
des Affaires Juridiques et de la Légalité
04 93 72 20 00


Solange DATCHARRY

Monsieur SAGOT Christian
8 jardins de l'étoile
Domaine de l'étoile
06 610 La Gaude